

MODALITÉS DES ACCOMPAGNEMENTS

Il est prévu de financer entre **18h et 36h** par association (15h s'il y a 4 à 5 travailleurs salariés, 18h s'il y a 6 à 7 travailleurs salariés au sein de l'association ; max 20h pour 8 à 9 travailleurs ; max 24h pour 10 à 14 travailleurs ; max 30h pour 15 à 24 travailleurs ; 36h à partir de 25 travailleurs).

Chaque accompagnement impliquera **au moins 6 participants** (4 participants s'il y a moins de 6 travailleurs dans l'institution) et selon les cas une partie ou l'entièreté de l'équipe (ou plusieurs équipes d'une ou de deux associations). Il importe que les conditions de réussite d'un tel accompagnement d'équipe soient rencontrées (voir note à ce sujet). Les directions et organes de concertation devront donner leur accord sur les accompagnements et y être associés (tant au début qu'à la fin).

Les **candidatures** seront sélectionnées suivant les **critères suivants** : pertinence de la demande par rapport aux finalités et aux modalités du projet ; diversité des situations (taille, sous-secteur, thématique) ; budget du Fonds concerné, engagement à participer à l'ensemble du projet (accompagnement d'équipe, réunion de lancement, GT, évaluation)

Au besoin, un contact sera pris avec l'association.

Suite à la sélection, une convention tripartite sera établie entre l'association, l'opérateur et l'APEF.

PLUS D'INFOS ?

Dossier de candidature
disponible début janvier 2022

T: 0475 75 11 87

E: bet@apefasbl.org

www.preventionburnout.org

Projet 2022

Prévention primaire du burn-out



Il est donc prévu de :

Informers les associations concernant la prévention du burnout, les conditions de réussite d'un accompagnement d'équipe visant la prévention du burnout et les modalités du projet 2022.

Proposer aux associations de se mettre au travail pour développer des mesures de prévention du burnout qui leur seront propres via des accompagnements d'équipe. Au besoin, un contact sera pris avec l'association. Suite à la sélection, une convention tripartite sera établie entre l'association, l'opérateur et l'APEF.

Organiser des groupes de travail afin d'analyser et de réfléchir de manière transversale aux thématiques et mesures de prévention du burnout en vue du rapport de recherche :

- a) entre associations qui bénéficient d'un accompagnement
- b) entre opérateurs d'accompagnement
- c) entre partenaires sociaux des Fonds concernés

Rédiger et diffuser un rapport de recherche qui s'articulera autour de trois axes : les constats, les pistes de prévention mises en oeuvre et les recommandations.

Sensibiliser les associations à la question du burnout et de sa prévention.

Au terme de l'action : présentation des résultats du projet 2021 ainsi que des « bonnes pratiques ».

Depuis 2019, l'APEF organise en collaboration avec l'ABBET et avec l'appui de l'équipe Competentia, un projet concernant la **Prévention primaire du burnout** dans le secteur non marchand. Suite à l'accord des Fonds sociaux concernés, l'APEF relance le projet en 2021.

L'originalité du projet tient à l'articulation de plusieurs actions. Suite à des réunions d'information, des accompagnements d'équipe sont mis en place (via un des sept opérateurs sélectionnés à cet effet). Des réunions transversales sont l'occasion d'un échange d'un côté entre institutions et de l'autre entre opérateurs.

Ces réunions permettent de réaliser une analyse des constats, de mettre en avant des pistes de prévention et d'émettre une série de recommandations validées par les partenaires sociaux. Progressivement d'autres actions seront mises en place : une diffusion de « bonnes pratiques » (via fiches outils et témoignages) ; un conseil dans la mise en place de mesures de prévention. Au terme du projet, des réunions de sensibilisation seront organisées pour diffuser les résultats.

TIMING

- Séances d'infos (à distance): 13 janvier 2022 et 27 janvier 2022
- Candidature à introduire pour le 15 février 2022
- Sélection communiquée aux associations fin mars 2022
- Accompagnement d'équipe : entre avril et fin novembre 2022
- Groupes de travail entre institutions : 3 réunions entre mai et octobre 2022
- Echanges entre accompagnateurs d'équipe : 3 réunions entre avril et novembre 2022
- Séances de sensibilisation : janvier 2023